

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2010

Présidence : Nicolas Walder

La séance est ouverte à 18h35 en présence de M. Aebi, Maire, M^{me} De Haller, Conseillère administrative et M. Nobs, Conseiller administratif, et de

M^{mes} Budry, Donnet, Fries-Walzer, La Chiusa, Lammar, Molinari, Stebler, Vaucher et Wermeille, Conseillères municipales.

MM. Barasab, Baertschi, Barthassat, Buchs, Chiorino, Gabella, Gerster, Gevisier, Guldemann, Juget, Maulini, Monney, Morex, Papparou Prod'hom, Richard, Schmutz, Voignier, Walder et Vout, Conseillers municipaux

Absent(e)s/excusé(e)s : Mme Kissling et M. Montessuit

Le Président ouvre la séance à 18h35 et donne lecture de l'ordre du jour :

1. Communications du Conseil administratif
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Election du Bureau du Conseil municipal
4. Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction pour le réaménagement du sous-sol de l'école enfantine des Promenades sise 24, boulevard des Promenades pour l'extension des activités du Club Pugilistique de Carouge **141-2010 R**
5. Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction pour l'aménagement des locaux pour la Musique Municipale de Carouge au sous-sol du bâtiment du Rondeau sise 28, boulevard des Promenades et de l'aménagement de locaux pour la Maison de Quartier de Carouge au sous-sol de l'école de la Tambourine sise 37, rue de la Tambourine **142-2010 R**
6. Proposition du Conseil administratif relative au financement des manifestations destinées à célébrer le 225^{ème} anniversaire de la Ville de Carouge **143-2010 P**
Ce point est retiré de l'ordre du jour
7. Questions

En préambule, le Président excuse l'absence de la vice-présidente, Mme Kissling, et le retard d'environ 30 minutes de Mme Stebler.

1. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de M. Aebi

1. La première communication concerne la délibération 143-2010 qui a été retirée de l'ordre du jour sur proposition du Conseil administratif. En effet, compte tenu de son montant, elle a été soumise à la surveillance des communes qui nous a recommandé de venir auprès du Conseil municipal avec une ligne au budget pour 2011. Une commission des Beaux-arts a été agendée le 17 juin. Il est également proposé de convoquer une commission plénière afin que M. Claude Morex qui préside le comité d'organisation puisse présenter les objectifs de cette grande manifestation et recueillir les remarques et éventuelles suggestions des membres du Conseil municipal. Il sera également possible de reprogrammer une commission plénière à la fin de l'été afin d'arrêter au budget le montant convenu par les Conseillères et Conseillers municipaux.

M. Richard souhaite savoir à quelle hauteur ce montant se situe.

M. Aebi explique qu'il ne sert à rien de donner un montant ce soir puisque le comité d'organisation est entrain d'étudier ce projet dans sa globalité. Le concept sera présenté le 17 juin 2010 et ensuite, les Conseillers municipaux pourront se prononcer sur un montant.

M. Richard ne sera pas présent le 17 juin 2010 et il souhaite que le procès-verbal de cette commission mentionne la mission initiale qui a été donnée au comité de pilotage.

M. Maulini explique que des bruits courent sur ce 225ème anniversaire, certains d'entre nous sont un peu informés et d'autres moins. Il serait plus judicieux d'être d'abord séduit par un concept plutôt que de partir sur des chiffres. Il demande de commencer par la présentation du projet pour passer, ensuite, au chiffrage.

De plus, il demande des explications sur le changement de date concernant la commission des Beaux-arts qui était prévue le 15 juin.

M. Aebi justifie le fait que la commission des beaux-arts qui était prévue le 15 juin à été permutée avec la commission de la sécurité du 10 juin parce qu'une partie du Conseil administratif ne pouvait pas être présente.

Il confirme que la commission plénière traitant du 225ème est convoquée le 17 juin.

M. Morex entend préciser qu'une commission plénière était agendée le 8 juin 2010 mais, bien qu'il ne soit pas enseignant comme M. Richard, il va aussi avec deux classes du Val d' Arve en classe verte et, de ce fait, il ne pouvait pas présenter le concept du 225ème anniversaire. Raison pour laquelle, il a demandé au Secrétaire Général et au Conseil administratif de déplacer cette séance d'une semaine.

M. Mosimann explique que la commission sécurité du 10 juin est permutée avec celle des Beaux-arts du 15 juin qui a pour vocation de traiter notamment le théâtre des amis. Le sujet de la commission sécurité est la vidéosurveillance.

M. Maulini souhaite savoir si M. Pastor est au courant de ce changement de date.

Mme De Haller précise qu'il y a un spectacle au théâtre des amis le 10 juin et il est proposé une visite sur place à 18h00. De ce fait, la séance de la commission commencera à 18h30 à la Maison Delafontaine.

2. La deuxième communication informe le Conseil municipal que le Conseil administratif, dans sa séance du 26 mai dernier a désigné pour la période du 1^{er} juin 2010 jusqu'au 31 mai 2011 M. Marc Nobs pour la fonction de Maire, Mme Jeannine De Haller, pour la même période avec la fonction de vice-Maire et votre serviteur reprend la troisième place.

La troisième communication concerne une réponse que nous avons reçue aujourd'hui et qui fait suite au courrier que le Conseil administratif a envoyé à la Conseillère Fédérale, Mme Widmer-Schlumpf pour la famille Selimi.

Il la lit :

*Monsieur le Président du Conseil municipal,
Monsieur le Maire,*

Madame Eveline Widmer-Schlumpf, cheffe du Département fédéral de justice et police, a bien reçu votre lettre du 5 mai dernier au sujet de Monsieur Selimi et de sa famille et vous en remercie.

Dans votre courrier, vous manifestez votre profonde inquiétude quant au sort réservé à Monsieur Selimi qui séjourne et travaille depuis 20 ans en Suisse et qui devrait prochainement être renvoyé de Suisse avec les siens. En raison de la parfaite intégration de cette famille à Genève et de la scolarisation des enfants, vous sollicitez instamment l'octroi d'une autorisation de séjour en leur faveur. Madame la conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf a pris connaissance de votre requête et nous a chargés de vous répondre directement.

Monsieur Selimi est effectivement entré en Suisse voici 20 ans. Après un séjour illégal, il a sollicité une autorisation de séjour pour cas de rigueur auprès de l'Office cantonal de la population à Genève (OCP). Le 7 juin 2005, l'Office fédéral des migrations (ODM) a refusé d'approuver l'octroi d'une autorisation de séjour en sa faveur. Par arrêt du 10 septembre 2007, le Tribunal administratif fédéral (TAF), en tant qu'instance supérieure indépendante, a confirmé la décision de l'ODM. Peu de temps après, Monsieur Selimi a déposé une demande de réexamen sur laquelle l'ODM n'est pas entré en matière. Le 28 novembre 2008, le TAF a également rejeté le recours introduit contre cette décision de non entrée en matière.

L'épouse et les deux enfants de Monsieur Selimi sont entrés illégalement en Suisse en 2005. L'OCP a préavisé favorablement une demande d'autorisation de séjour en leur faveur auprès de l'ODM. Par décision du 11 mars 2009, l'ODM a refusé d'approuver l'octroi de cette autorisation de séjour. Tout récemment, soit le 25 janvier 2010, le TAF a confirmé la décision négative de l'ODM après un examen minutieux de toutes les circonstances du cas d'espèce. La procédure au plan fédéral est ainsi close et l'ODM n'a actuellement aucune marge de manœuvre pour revenir sur sa décision.

L'OCP est chargé de l'exécution du renvoi de cette famille. Le 8 mars dernier, l'autorité cantonale a fixé un délai de départ suffisamment long à la famille Selimi afin de tenir compte du fait que les deux enfants étaient scolarisés et qu'il fallait leur permettre de finir leur année scolaire à Genève. Un recours est actuellement en suspens auprès de la Commission cantonale de recours en matière administrative contre ce délai de départ. Comme cette procédure se déroule au plan cantonal, l'ODM ne peut s'y immiscer.

Etant donné que toutes les voies de recours ont été épuisées au plan fédéral, la famille Selimi est tenue de quitter la Suisse.

Conscients que ces quelques lignes ne répondent pas à votre attente et qu'il n'est pas facile d'accepter une telle décision, nous espérons néanmoins que vous comprendrez notre position.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président du Conseil municipal, Monsieur le Maire, l'assurance de notre considération distinguée.

Office fédéral des migrations ODM

Mme Budry demande au Conseil administratif quelle pourrait être la prochaine étape suite à cette lettre, pouvons-nous faire encore quelque chose ?

M. Aebi n'a pas de réponse dans l'immédiat compte tenu du fait que nous avons reçu ce courrier aujourd'hui. C'est une mauvaise nouvelle et il pense que nous avons épuisé une grande partie des recours mais nous allons nous renseigner car il y a peut être d'autres moyens plus humains que juridiques.

Communications de M. Nobs

1. La première communication répond à la question de Mme Fries-Walzer (C.M. du 11 mai 2010) qui avait été interpellée pour les tarifs affichés à la piscine de Carouge car ils ne correspondaient pas à ceux validés par le Conseil municipal.

Une ancienne affichette avait été installée à cet endroit et elle a été remplacée par le service Constructions et aménagements. Par contre, il précise qu'aux autres emplacements prévus figuraient les tarifs exacts.

2. La deuxième communication répond à la question du W.C des Tours et il pense que c'est la dernière fois que nous allons en parler. Suite à une intervention de Messieurs Guldimann et Vout au Conseil de Fondation HLM d'hier soir, un rendez-vous a eu lieu ce matin à 8h00 devant les W.C. incriminés afin de redéfinir la position des pictogrammes. Nous avons fait des marques au crayon et une entreprise va intervenir dès lundi pour procéder aux modifications nécessaires.

M. Vout n'est pas tout à fait satisfait. En effet, ce sont les locataires qui descendent dans le garage et subissent les odeurs des déjections. Il estime que c'est également un problème à résoudre rapidement.

Communications de Mme De Haller

1. La première communication concerne un ouvrage dédié à M. André Corboz .

Nous savons tous ce que Carouge doit au Professeur André Corboz et son désormais classique invention de Carouge 1772-1792. A l'occasion du 40^{ème} anniversaire de la publication de ce livre, un des disciples d'André Corboz a réalisé un ouvrage d'entretien avec son maître. Cet ouvrage nous livre la richesse et la diversité de la pensée d'André Corboz, le tout agrémenté par une superbe iconographie. Intitulé "l'espace et le détour", entretiens et essais sur le territoire, la ville, la complexité et les doutes. Cette publication qui a été soutenue par la Ville de Carouge vous est remise ce soir.

2 La deuxième communication concerne une invitation à la fête organisée le 26 juin prochain par ZANCO, en préambule au spectacle qui aura lieu en septembre. Celle-ci vous est également remise ce soir.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

1. La première communication nous informe qu'au vu de la proximité de la commission plénière du 8 juin prochain, il a été décidé de profiter des journées portes ouvertes du théâtre de Carouge les 5 et 6 juin 2010 pour organiser une visite à l'attention du Conseil municipal. Celle-ci a lieu le samedi 5 juin de 10h30 à 12h00. Pour ceux qui ne peuvent pas y assister, ils ont la possibilité de s'y rendre individuellement à un autre moment.

Cette démarche résulte d'une demande du Conseil municipal suite au voyage fait à Neuchâtel, Lausanne et la visite du théâtre de Vidy.

2. La deuxième communication concerne le traditionnel pique-nique multiculturel du groupe de solidarité Afrique Carouge qui aura lieu au parc des Poney du Val d'Arve le samedi 21 août 2010 de 10h00 à 21h00. Vous êtes toutes et tous bienvenu à y participer, moyennant que vous apportiez votre pique-nique.

3. La troisième communication concerne son discours d'adieu à la présidence. Celui-ci aura lieu à la fin de cette séance et non durant les déclarations du bureau.

3. ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément au règlement, les élections se déroulent au scrutin secret. Il a été désigné comme scrutateurs, M. Antoine Gabella et M. Jean-Marc Richard. Mme Stebler avait été désignée pour cette fonction mais au vu de son absence, le Président a demandé à M. Jean-Marc Richard d'assumer cette responsabilité car cela ne peut pas être l'ancien(ne) ou le/la nouveau (elle) secrétaire et il a du choisir parmi d'autres partis.

M. Richard a répondu positivement.

Les scrutateurs sont M. Richard et M. Gabella.

Election à la présidence du Conseil municipal

Pour le parti socialiste, Mme Donnet propose la candidature de Madame Stéphanie Lammar que tout le monde connaît.

Il n'y a pas d'autres propositions et le Président ouvre le scrutin.

Le résultat du vote est le suivant :

Nombre de bulletins retrouvés dans l'urne	28
Nombre de bulletins non valables	0
Nombre de bulletins valables	28
Majorité absolue	15

Mme Stéphanie Lammar est élue au poste de Présidente du Conseil municipal par 26 voix.

Election à la vice-présidence du Conseil municipal

Mme Vaucher se demande s'il est encore nécessaire de présenter le ténor du parti Libéral carougeois. Dans l'arène politique depuis plus de 15 ans, Président du Conseil municipal en 1999-2000, Président des colonnes du Temple et actuellement Président du 225^{ème} de la Ville de Carouge, le groupe Libéral a le plaisir de proposer M. Claude Morex.

Il n'y a pas d'autres propositions et le Président ouvre le scrutin.

Le résultat du vote est le suivant :

Nombre de votants	29
Nombre de bulletins retrouvés dans l'urne	29
Nombre de bulletins non valables	3
Nombre de bulletins valables	26
Majorité absolue	14

M. Claude Morex est élu au poste de vice-présidente du Conseil municipal par 25 voix.

Election du/de la secrétaire du Conseil municipal

Au nom des Verts, Mme Molinari présente M. Pierre Maulini :

J'ai le grand plaisir, au nom des Verts, de présenter Pierre Maulini comme secrétaire du bureau 2010-2011. Difficile de résumer en quelques mots une telle personnalité, dont la première élection à un CM remonte à il y a 16 ans (c'était à Chancy). Depuis, il est revenu sur les terres de son enfance, Carouge, où il a été élu au CM en 2007.

D'un Vert profond et ce depuis la première heure, Pierre connaît très bien les rouages de la politique. Normal, quand on sait qu'il a étudié sciences politiques et surtout qu'il a commencé sa carrière professionnelle par un CFC de ...mécanique. Mais connaître les rouages n'est pas le plus important, ce qui compte c'est savoir y mettre de l'huile pour que les décisions puissent être prises dans un esprit de dialogue et d'échange. Pierre a une excellente capacité d'écoute. Il cherche toujours le dialogue et sait négocier. Il sait faire des compromis (comme vous le savez, il est même prêt à avaler des couleuvres !) pourvu que cela fasse avancer (je l'entends : « à quand les rues piétonnes à Carouge? »). Il abhorre l'immobilisme et sait aussi être caustique, si nécessaire. Et toujours avec le sourire et du respect.

Pierre a joué dans son travail de comédien des dizaines de rôles, mais en politique il n'a pas plusieurs facettes. Il sait faire de la mise en scène aussi, mais seulement pour mieux faire passer des messages et projets en faveur de la solidarité, d'une culture pour toutes et tous et d'un développement urbain durable.

Pierre saura porter, dans le rôle de secrétaire du bureau, haut et fort les voix des Conseillers et Conseillères municipales/aux (normal, il est spécialiste des doublages !)

Je vous propose donc d'élire Pierre Maulini, grand... acteur de la politique carougeoise, au poste de secrétaire du bureau du CM.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le scrutin.

Le résultat du vote est le suivant :

Nombre de votant	29
Nombre de bulletins retrouvés dans l'urne	29
Nombre de bulletins non valables	1
Nombre de bulletins valables	28
Majorité absolue	15

M. Pierre Maulini est élu au poste de secrétaire du Conseil municipal par 27 voix.

Le Président propose de faire voter de façon groupée les quatre autres postes du bureau pour l'année à venir, soit le poste de vice-secrétaire, de premier membre, de deuxième membre et de troisième membre.

La mise aux voix groupée est acceptée à l'unanimité.

Le Président explique qu'il va être remis quatre couleurs de bulletin soit :

- Orange : vice-secrétaire (P.D.C.)
- Jaune : premier membre (U.D.C.)
- Vert pâle : deuxième membre (Radical)
- Bleu : troisième membre (A.G.T.)

Election du/de la vice-secrétaire du bureau du Conseil municipal

Pour ce périlleux poste, M. Buchs propose au nom du P.D.C, M. Barthassat, le meilleur joueur de football que Carouge ait connu depuis des générations.

Il n'y a pas d'autre proposition.

Election pour le premier membre du bureau du Conseil municipal

Pour le groupe U.D.C., M. Guldemann propose M. René Gevisier.

Il n'y a pas d'autre proposition.

Election pour le deuxième membre du Conseil municipal

Pour le groupe radical, M. Chiorino propose M. Gerster, ancien Président du Conseil municipal et membre depuis plus de 10 ans.

Il n'y a pas d'autre proposition.

Election pour le troisième membre du Conseil municipal

A Gauche Toute a l'honneur de présenter la candidature de Mme Henriette Stebler, la femme qui remue les montagnes, nul doute que sa présence au bureau sera dynamisante. Elle est Conseillère municipale depuis plus de 10 ans et A Gauche Toute saisis cette occasion pour lui dire sa reconnaissance pour l'engagement qu'elle met au service de la politique, sa grande passion.

Le Président ouvre le scrutin.

Poste de Vice-secrétaire :

Le résultat du vote est le suivant :

Nombre de personnes votant	29
Nombre de bulletins retrouvés dans l'urne	29
Nombre de bulletins non valables	2
Nombre de bulletins valables	27
Majorité absolue	14

M. Barthassat est élu vice-secrétaire par 26 voix.

Election du premier membre du bureau du Conseil municipal

Le résultat du vote est le suivant :

Nombre de personnes votant	29
Nombre de bulletins retrouvés dans l'urne	29
Nombre de bulletins non valables	9
Nombre de bulletins valables	20
Majorité absolue	11

M. Gevisier est élu premier membre du bureau avec 15 voix.

Election du deuxième membre du bureau du Conseil municipal

Le résultat du vote est le suivant :

Nombre de personnes votant	29
Nombre de bulletins retrouvés dans l'urne	29
Nombre de bulletins non valables	0

Nombre de bulletins valables	29
Majorité absolue	15

M. Gerster est élu deuxième membre du bureau avec 27 voix.

Election du troisième membre du bureau du Conseil municipal

Le résultat du vote est le suivant :

Nombre de bulletins retrouvés dans l'urne	29
Nombre de bulletins non valables	3
Nombre de bulletins valables	26
Majorité absolue	14

Mme Stebler est élue troisième membre du bureau par 23 voix.

Avant de clore ce point, le Président précise qu'il remettra, en fin de séance, un cadeau floral aux nouveaux membres et un cadeau vinicole aux anciens membres.

4. PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT DE CONSTRUCTION POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DU SOUS-SOL DE L'ÉCOLE ENFANTINE DES PROMENADES SISE 24, BOULEVARD DES PROMENADES POUR L'EXTENSION DES ACTIVITÉS DU CLUB PUGILISTIQUE DE CAROUGE 141-2010 R

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 11 mai 2010 et renvoyé en commission des travaux. Celle-ci s'est réunie le 20 mai 2010 et le rapport a été établi par Monsieur Jérôme Montessuit.

La commission, à l'unanimité, recommande d'adopter cette délibération.

Le Président ouvre le tour de parole.

La parole n'est pas demandée et le Président passe au vote.

Le projet est approuvé à l'unanimité.

Vu la réalisation du bâtiment des Grands-Hutins sis 3, rue de la Tambourine, comprenant la mise à disposition de locaux pour la Maison de Quartier de Carouge dès la rentrée scolaire 2009 ;

vu l'augmentation croissante des membres du Club pugilistique de Carouge, créant pour celui-ci des difficultés de fonctionnement liées à l'exiguïté des locaux, d'une part, et à leur vétusté, d'autre part ;

considérant que ces travaux pourront permettre à la Ville de Carouge de mettre en conformité ces locaux ;

vu dès lors l'opportunité de centraliser les activités des ateliers de poterie et photographie de la Maison de Quartier de Carouge dans le sous-sol de l'école de la Tambourine ;

vu la volonté du Conseil administratif de répondre aux demandes du Club pugilistique de Carouge ;

vu la demande d'autorisation de construire APA 32933-1, déposée le 8 avril 2010 auprès du DCTI, pour le réaménagement du sous-sol en question ;

vu la récapitulation du montant des travaux, établie par le Bureau d'architectes BONDALLAZ GUGLIEMMETTI ARCHITECTES SA, avec pour objectif la mise à disposition de ces locaux au début de l'automne 2010 ;

conformément aux articles 1 et ss de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal, à l'unanimité (28 oui)

D É C I D E

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 1'775'000.-- soit : CHF 1'713'000.-- destinés aux travaux d'infrastructure, de rénovation et d'aménagement des locaux et de CHF 62'000.-- pour les équipements d'exploitation et le mobilier.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge dans le patrimoine administratif.
3. Qu'une somme de CHF 25'000.--, calculée à 2% du coût des travaux de construction TTC, sera prélevée sur le montant précité et attribuée aux Fonds de décoration.
4. D'amortir le montant de CHF 1'775'000.-- de la manière suivante :
 - Le montant de CHF 1'713'000.-- au moyen de 20 annuités, dès 2011 sous rubrique 34.331.
 - Le montant de CHF 62'000.-- au moyen de 8 annuités, dès 2011 sous rubrique 34.331.
5. **PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT DE CONSTRUCTION POUR L'AMÉNAGEMENT DES LOCAUX APOUR LA MUSIQUE MUNICIPALE DE CAROUGE AU SOUS-SOL DU BÂTIMENT DU RONDEAU SIS 28, BOULEVARD DES PROMENADES ET DE L'AMÉNAGEMENT DE LOCAUX POUR LA MAISON DE QUARTIER DE CAROUGE AU SOUS-SOL DE L'ÉCOLE DE LA TAMBOURINE SISE 37, RUE DE LA TAMBOURINE 142-2010 R**

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 11 mai 2010 et renvoyé en commission des travaux. Celle-ci s'est réunie le 20 mai 2010 et le rapport a été établi par Monsieur Jérôme Montessuit.

La commission, à l'unanimité, recommande d'adopter cette délibération.

Le Président ouvre le tour de parole.

M. Morex fait remarquer qu'il est logique, lorsque les projets sont importants, de les renvoyer en commission. Dans le cas présent, le Conseil administratif a sollicité un vote sur le siège en raison des délais très courts pour mener à bien ces travaux durant l'été mais il a été demandé un renvoi en commission. Nous avons dû bousculer notre agenda, multiplier les commissions pour un sujet que nous aurions pu discuter en plénum. Lors de cette commission auquel il a assisté, il y a eu trois questions pour justifier cette séance. La personne qui était invitée à venir

nous présenter le projet n'a même pas eu besoin de prendre la parole puisque notre responsable des Constructions et aménagements a donné toutes les explications nécessaires. De ce fait, il souhaite qu'à l'avenir, les Conseillères et Conseillers municipaux réfléchissent à la possibilité de discuter et voter sur le siège plutôt que de nous faire perdre du temps dans une commission qui n'avait pas lieu d'être.

M. Monney entend préciser que lors de cette commission, il a été remis aux membres un plan et la personne qui gère ce projet a répondu à plusieurs questions. Il estime que cette commission n'était pas inutile.

Le projet est approuvé à l'unanimité

Vu le déplacement du restaurant scolaire du Rondeau dans le nouveau bâtiment sis 18, boulevard des Promenades dès la rentrée scolaire 2009 ;

vu la libération d'espaces au sous-sol du bâtiment du Rondeau sis 28, boulevard des Promenades ;

considérant que la Musique municipale de Carouge pourrait dès lors libérer les locaux inadaptés qu'elle occupe actuellement au sous-sol de l'école de la Tambourine sise 37, rue de la Tambourine pour déménager au sous-sol du bâtiment du Rondeau ;

vu dès lors que les locaux libérés au sous-sol de l'école de la Tambourine par la Musique municipale de Carouge, conviendraient aux activités de photographie et poterie de la Maison de Quartier de Carouge ;

vu la possibilité de répondre simultanément aux besoins de la Musique municipale de Carouge et de la Maison de Quartier de Carouge ;

vu la récapitulation du montant des travaux, établie par le Bureau d'architectes BONDALLAZ GUGLIEMMETTI ARCHITECTES SA, avec pour objectif la mise à disposition de ces locaux avant la fin de l'été 2010 ;

conformément aux articles 1 et ss de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal, à l'unanimité (28 oui)

D É C I D E

1. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de construction de CHF 570'000.--, soit : CHF 519'000.-- destinés aux travaux d'infrastructure, de rénovation et d'aménagement des locaux et de CHF 51'000.-- pour les équipements d'exploitation et le mobilier.*
2. *De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge dans le patrimoine administratif.*
3. *D'amortir le montant de CHF 570'000.-- de la manière suivante :*
 - *le montant de CHF 348'000.-- au moyen de 20 annuités, dès 2011 sous la rubrique 08.331 (bâtiment du Rondeau).*

- le montant de CHF 171'000.-- au moyen de 20 annuités, dès 2011 sous la rubrique 21.331 (école de la Tambourine).
- le montant de CHF 51'000.-- au moyen de 8 annuités, dès 2011 sous la rubrique 21.331 (école de la Tambourine).

6. PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE AU FINANCEMENT DES MANIFESTATIONS DESTINÉES À CÉLÉBRER LE 225^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE LA VILLE DE CAROUGE 143-2010 P

Ce point est retiré de l'ordre du jour

7. QUESTIONS

Questions écrites :

Il n'y en a pas

Questions orales :

M. Maulini : avant projet de loi sur les Arts et la culture.

Il a appris aujourd'hui que les Communes doivent émettre un avis avant le 4 juin 2010 sur l'avant projet de loi sur les Arts et la culture proposée par le Département de l'instruction publique. Il souhaiterait que la Commission des Beaux-arts, lors de sa séance du 10 juin, reçoive une information sur le point de vue de la Commune de Carouge ainsi que le traitement qui a été donné par le Conseil administratif.

M. Maulini : Délibération 67A-2008, zone piétonne

Après avoir voté la zone piétonne en décembre 2008 dans le cadre de la délibération 67A-2008, c'est le deuxième été où l'on ne voit rien arriver, Il avait demandé si nous pouvions la dessiner de manière provisoire et il lui avait été répondu que le dossier avait été transmis au D.C.T.I. en mai 2009. Aujourd'hui, nous sommes en mai 2010 et il repose la question pour savoir si ce dossier pourrait être traité et qu'une information soit donnée aux Conseillers municipaux.

M. Nobs répondra la prochaine fois.

M. Vout : rectificatif salopette dans le " Carougeois"

Il souhaite apporter un rectificatif pour ne pas se faire réprimander quand il va au service travaux voirie. En effet, il n'a jamais parlé des salopettes blanches des cyclistes mais il a effectivement fait une remarque sur les véhicules blancs qu'on achète pour la Commune. Il en demande une rectification dans le "Carougeois"

Le Président demande au digne représentant du "Carougeois" présent dans le public de prendre note de cette remarque.

M. Monney : suppression de places handicapées à la rue du collège devant l'E.M.S de la Provvienza

Il a été interpellé par des personnes handicapées qui se rendent régulièrement à la Provvienza. Celles-ci ne comprennent pas pourquoi dans le cadre du chantier de la rue Jacques-Dalphin, les places pour les personnes handicapées de la rue du Collège ont été remplacées par des places pour les motos.

Serait-il possible d'intervenir auprès de la Direction Générale de la Mobilité pour rétablir ces places ?

M. Aebi répond que nous allons intervenir auprès de la Direction Générale de la Mobilité, bien qu'une correction soit déjà prévue. Les places pour les personnes handicapées et les livraisons seront décalées en amont, en raison de la modification apportée au carrefour afin de le garder dégagé pour les automobilistes.

Il va contrôler que ces travaux se réalisent rapidement.

M. Monney : Evacuation à la décharge de bornes en granit à la rue des Charmettes

Toujours suite au chantier Jacques-Dalphin, il a constaté qu'il y avait à la rue des Charmettes une benne avec des bornes en granit prêtes à être transportées à la décharge. Pour quelle raison sont-elles expédiées à la décharge alors que le prix de ses bornes est de CHF 500.— à CHF 1'000.-- pièce.

D'après l'information qu'il a eue sur place, elles sont bien évacuées à la décharge et non stockées à la voirie.

M. Aebi va se renseigner car il est surpris que ces bornes soient transportées à la déchetterie et il répondra la prochaine fois.

M. Paparou : piste cyclables sur la route de Drize

Depuis le début du mois de mai, les élèves du nouveau cycle d'orientation situé à la route de Drize ont commencé à intégrer ces locaux et, dès le mois d'Août, il y en aura à peu près 800.

Qu'en est-il de la piste cyclable qui devait être faite à la route de Drize ? Avons-nous pris les dispositions nécessaires pour la réaliser dans les meilleurs délais ?

Nous nous plaignons d'avoir des commissions à tort et à travers mais les bonnes commissions nous ne les avons pas. Il est dommage que nous ne puissions pas en discuter et que ces pistes cyclables ne soient pas déjà installées pour la rentrée scolaire.

M. Nobs rappelle que la route de Drize est une route Cantonale et que les travaux qui seront engagés sur celle-ci seront piloté par le Canton de Genève et non la ville de Carouge, en tout cas jusqu'à l'arrivée sur le Rondeau. Il y a quelques mois, un projet d'aménagement de la route de Drize a été présenté au Conseil administratif. Celui-ci a demandé la possibilité de le présenter au Conseil municipal mais il lui a été répondu qu'il était encore trop tôt car le projet n'était pas encore abouti. Il a été demandé à ce que les responsables avertissent le Conseil administratif lorsqu'il sera prêt à être présenté au Conseil municipal et nous sommes dans l'attente de cette future séance organisée conjointement avec l'Etat de Genève. Toutefois, nous nous servons de la question de M. Paparou pour re-solliciter le département concerné afin d'avoir rapidement des informations.

M. Paparou remercie M. Nobs.

M. Gerster : parascolaire, école des Promenades

Il revient avec un sujet qui lui est cher tout en rappelant qu'il n'a pas eu la réponse à sa précédente question qui concernait l'utilisation des patins à roulettes et trottinettes pendant les vacances scolaires et les week-ends dans le préau de l'école.

Hier, lors des inscriptions pour le parascolaire, son épouse a été informée qu'il n'y avait pas d'armoires pour accueillir les brosses à dent et le concierge a déclaré qu'il ne pouvait pas les installer.

Il souhaite savoir si c'est vrai ,et pourquoi ?

Elles sont spécialement équipées d'une ventilation pour le séchage et il demande s'il est possible de les installer car il est important pour l'hygiène des enfants qu'ils puissent se laver les dents.

M. Nobs répond qu'il va se renseigner auprès des services concernés pour donner une réponse adéquate.

Mme Molinari : aménagements Vieux Carouge

Elle souhaite revenir par le biais d'une question sur les aménagements du Vieux Carouge évoqués également par M. Monney tout à l'heure. Il semble que, comme nous l'avons un peu anticipé dans certaines commissions, notamment celle des travaux et de l'urbanisme, les aménagements en cours suscitent beaucoup de questions, de critiques et de manière générale, c'est une espèce de vent négatif qui se soulève. Vous êtes certainement au courant que deux pétitions ont été lancées pour demander de mieux garantir la sécurité des piétons et des usagers les moins agiles, en contestant le parcage bilatéral-longitudinal. Il y a des questions par rapport aux revêtements qui ne sont pas aptes à permettre une bonne déambulation des personnes en chaise roulante et les poussettes. Il y a également des questions concernant la perméabilité des sols puisque nous avons vu d'énormes pots d'1 m 50 qui sont affreux et font penser à des toblérones de la deuxième guerre mondiale, voire une allée de cimetière. Ces questions ont été soulevées plusieurs fois et malheureusement ce type d'aménagement se concrétise.

Première question :

Face à ces réactions populaires, est-ce que le Conseil administratif est prêt à reconsidérer certaines options de ces aménagements qui ont été envisagés ?

La "Touche Verte" a gagné le concours pour les aménagements dans d'autres secteurs de Carouge. Ceux-ci seront dirigés et mis en œuvre par le même architecte qui s'est occupé de la rue Jacques-Dalphin et qui étaient considérés comme un prototype. On se rend compte aujourd'hui que c'est un échec et des conséquences doivent en être tirées.

Deuxième question :

Elle a remarqué que les places qui ont été dessinées à la rue Jacques-Dalphin et à la rue de la Filature sont terminées et en zone blanche. Cela veut dire qu'à nouveau, nous allons à l'encontre d'une philosophie qui vise à chasser les véhicules de transit du centre-ville de Carouge parce qu'en prévoyant des zones à durée illimitées, nous ne faisons qu'attirer de plus en plus de véhicules.

Est-ce que s'est voulu comme cela ou y aura-t-il des horodateurs, des parcomètres ou des zones bleues ?

Troisième question :

Elle revient sur la motion qu'elle a déposée il y a deux mois et qui demandait de pouvoir voter cette Charte d'aménagement et d'approuver ou non certains de ces principes. Elle pense qu'il y a une certaine urgence à ce que celle-ci soit discutée en détail.

Est-il possible d'organiser une commission au plus vite, avant les vacances ou tout début septembre ?

M. Nobs souhaite relever certains éléments qui l'interpellent. En effet, que des pots ne plaisent pas, c'est une chose mais il faut utiliser les bons mots pour parler du travail effectué par nos mandataires et il trouve que ce sont des propos déplacés. Il est clair que si nous partons sur le ton utilisé par Mme Molinari, il va être très difficile de discuter. Par contre, si la discussion est sereine, positive et va dans le bon sens alors, à ce moment là, le Conseil administratif a bien

entendu la volonté de discuter, affiner, régler et éventuellement repositionner des éléments de mobiliers urbain. Si nous voulons arriver à une solution qui soit satisfaisante, ce n'est pas autour de la table du Conseil municipal qu'il va falloir définir la hauteur des pots, de leur éloignement où encore de la couleur de la chaussée. Ce type d'éléments sera déterminé par la population carougeoise qui va utiliser ces surfaces et les faire vivre. Si nous devons discuter avec quelqu'un, cela sera avec les citoyens et utilisateurs. Nous avons rencontré mercredi matin nos mandataires et il a été décidé d'aller dans ce sens là.

Vous exprimez une position assez radicale et négative de tout ce qui a été fait sur ce périmètre. Vous estimez aussi qu'une large proportion de la population est d'accord avec vos propos, ce qui n'est, en son sens pas juste. Si nous voulons travailler positivement et dans la nuance, il faut avoir un discours plus serein afin de pouvoir avancer concrètement dans ce projet.

Pour répondre à la principale question, le Conseil administratif considère que c'est un projet d'aménagement et de société puisqu'il est sur le domaine public carougeois et il sera attentif à toutes les remarques de notre population par rapport à ce qui a été projeté à ces endroits.

Les sols sont effectivement perméables et il rappelle que c'était une des conditions du projet.

Quant à la problématique de la mobilité, il rappelle que l'aménagement de la rue Jacques-Dalphin a été voté par ce Conseil municipal et la délibération comportait toutes les informations utiles ainsi que des photos. La pose d'enrobé et la suppression des trottoirs dans les futures zones de rencontres consiste à faciliter les déplacements des personnes handicapées et des poussettes. Vous avez relevé un aspect sécuritaire concernant la succession de voitures que nous avons à la rue de la Filature et nous en sommes conscients. Cette situation provisoire va être améliorée et nous avons pris langue avec la Direction Générale de la Mobilité pour essayer de réaliser des espaces afin de ne pas avoir une ligne continue de voitures stationnées, ceci dans le but de mieux voir les piétons cheminant dans ce périmètre.

Il rappelle que c'est une future zone 20 km/h qui impliquera un changement complet des habitudes des utilisateurs d'aujourd'hui. C'est une importante communication que nous allons devoir faire pour expliquer que les transports pendulaires par la rue Jacques-Dalphin ne seront plus possible. Il faut que les gens s'habituent et comprennent que nous sommes dans une zone où les piétons sont prioritaires sur tous les véhicules, que ce soit les vélos, les motos ou autos.

Mme Molinari précise que par rapport à la terminologie, elle a simplement repris ce qu'il y avait dans une des pétitions. Ce ne sont pas ces mots mais ceux de pétitionnaires. Elle est bien consciente qu'il ne s'agit pas uniquement d'un problème de qualité de travail des personnes qui se sont occupés des travaux mais elle souligne le fait qu'ils ont agis sur une demande et un cahier des charges défini par le Conseil administratif. Elle rappelle que nous avons été interpellés une première fois en commission avec peu de détails et nous avons reçu très tardivement le document complet. On nous avait dit que cet aménagement de la rue Jacques-Dalphin devait jouer le rôle de pilote, de prototype et que suite à cela, nous devrions pouvoir mieux appréhender le type d'aménagement final. Actuellement, nous nous rendons compte, puisque les travaux de la rue de la Filature sont terminés et ceux de la rue Jacques-Dalphin sont sur le point de l'être qu'il y a de graves problèmes de sécurité. Elle comprend bien que cette rue n'est pas encore signalée à 20km/h mais les aménagements sont déjà prêts. Aujourd'hui, elle pense qu'il est urgent de pouvoir mieux signaler ce type d'aménagement et expliquer la façon de se comporter dans ce type d'espace.

Mme Molinari : douche handicapés piscine

Elle a été interpellée par une personne qui se déplace en chaise roulante. Celle-ci lui a fait part de sa grande joie du fait qu'il y a maintenant des toilettes adaptées à la piscine de Carouge. Par contre, il n'y a pas de douche et c'est gênant en raison du chlore.

Est-il possible d'ajouter une douche dans les toilettes ?

M. Nobs prend note de cette question et va faire le nécessaire pour que cette douche soit installée le plus rapidement possible, si c'est faisable techniquement.

Le Président transmet ces félicitations à Monsieur Aebi qui s'est marié vendredi passé. Dans l'histoire carougeoise, c'est le premier Maire en exercice qui se marie à la Mairie de Carouge

Le Président fait son discours :

Monsieur le Maire, Madame la CA, Monsieur le CA, Chers collègues et amis,

La présidence du Conseil municipal est avant tout l'occasion de rencontrer de nombreuses carougeoises et carougeois engagés souvent bénévolement au service de la commune. J'ai pu me rendre compte cette année que la qualité de vie dont on bénéficie à Carouge n'est pas tombée du ciel. En effet, rien ne serait pareil s'il n'y avait pas autant d'associations œuvrant sur le territoire de la commune. Entre un état déficient et des politiques économiques destructrices, ces institutions, qui représentent ce que l'on appelle la société civile sont aujourd'hui l'âme et l'espoir de nos démocraties. J'aimerais ce soir exprimer ma plus profonde admiration à tous leurs membres qui travaillent quotidiennement pour le bien-être général et leur transmettre mes plus sincères remerciements.

Cette année au perchoir m'a aussi convaincu de l'importance du respect mutuel et de l'humanité qui, dans la plupart des séances, anime ce conseil municipal. Lorsqu'un thème pénible endeuille notre cité, comme par exemple l'expulsion prononcée et cyniquement confirmée par le patron de l'ODM contre la famille Selimi, les autorités de Carouge savent se rassembler. Il y a en effet une année j'exprimais ce sentiment de désarroi de l'élu local devant des décisions froides et austères de Berne. Et bien l'évolution du cas Selimi me donne malheureusement raison. Malgré la quasi-unanimité de la population derrière cette famille, sa situation est encore plus désespérée qu'il y a un an.

C'est ainsi que le soutien affiché de la ville de Carouge pour l'un de ses habitants en situation très délicate est d'autant plus apprécié et fait chaud au cœur. Comme l'avait relevé notre collègue « Hélène » Stebler, cela nous rend encore plus fiers d'être des élus carougeois.

Ces 12 derniers mois, l'ordre du jour du conseil municipal a été occupé par quelques thèmes récurrents. On s'est en effet, cette année encore, penché sur la question des sanisettes, des pigeonniers ou des tarifs piscine et réductions en tout genre pour les familles.

D'autres objets qui auraient mérité d'être traités rapidement n'ont malheureusement pas été abordés. Je pense notamment aux zones macarons, aux rues piétonnes, à la charte d'achat ou aux règles de sous-traitance qui, malgré les promesses, ne semblent toujours pas préoccuper notre exécutif.

Finalement, de l'année 2009-2010, nous retiendrons le goudron et les gravillons, les plantes en pots, la patinoire et ... les caméras de surveillance.

Ah ces chères caméras de surveillance, objets de tous les fantasmes.

Est-ce en raison du festival de Cannes que la vidéomania s'est emparée des membres de ce Conseil municipal ? Je ne saurais le dire. Mais ce qui est sûr c'est que les Godard et autres Spielberg ont fait des émules à Carouge.

La droite dite « modérée » semble désormais unanimement acquise à la pose de caméras dans Carouge. Et même à gauche, l'idée gagne les bonnes âmes comme une trainée de poudre. Tout comme d'ailleurs la vision très « binaire » qui voudrait que la société se divise entre les bons et les méchants. Car comme : « ceux qui n'ont rien à se reprocher n'ont rien à craindre », il n'y a pas de raison de se priver d'une généralisation des caméras. .

C'est ainsi que, dans quelques temps, on complétera le dispositif sur l'ensemble du territoire. On équipera les immeubles, les caves et les terrasses. Et puis, une fois les caméras devenues

incontournables, les verts, qui auront du s'y rallier, exigeront qu'on en place aussi dans les voitures, pour observer les chauffards qui téléphonent ou fument au volant. Car j'oubliais de vous dire, d'ici là, fumer sera devenu interdit dans la rue également.

Et finalement, quand dans 20 ans vous serez convoqués pour une commission sécurité afin de débattre de la pose de caméras dans les appartements des tours, derniers espaces non-filmés de Carouge, vous vous demanderez s'il ne s'agissait pas d'une erreur.

Mais on vous rétorquera, selon l'adage bien connu que « ceux qui n'ont rien à se reprocher n'ont pas à craindre une caméra dans leur cuisine, voire leur chambre à coucher ». Car c'est malheureusement encore là que se déroulent les crimes les plus sanglants. Meurtres, pédophilie, violence conjugale n'ont généralement pas lieu sur la place du Marché.

J'espère que ce jour-là vous vous souviendrez de votre humble président en 2010 qui vous avait pourtant prévenu. L'emballlement du « tout sécuritaire » est dangereux. Carouge n'est pas Cannes !!

Ce soir, d'une certaine façon, j'ai l'impression de vous dire au revoir. Alors qu'en fait, je ne fais que me déplacer. Pour ceux qui en doutaient, rassurez-vous, vous allez continuer à me voir et surtout m'entendre tout au long de l'année à venir. Car si j'ai aimé cette expérience de président du Conseil municipal, je me languis vraiment de pouvoir intervenir sur les dossiers chauds de la commune.

*Voilà, il ne me reste plus qu'à vous remercier sincèrement de m'avoir fait confiance pour cette présidence. J'en profite également pour remercier le Conseil Administratif et l'administration carougeoise ainsi que tous les membres du bureau pour leur collaboration. Des remerciements particuliers à notre mémorialiste, Carole François pour ces excellents PV ainsi qu'à notre secrétaire général, Yves-Alain Mosimann, pour son précieux et efficace soutien ainsi que son attitude toujours positive et amicale. Enfin je tiens à souhaiter plein succès et bonheur à mon successeur. Je suis d'autant plus heureux ce soir que je laisse les clés et la cloche à une collègue de grande valeur, Stéphanie Lamar qui, j'en suis persuadé, conduira d'une main de maître (ou maîtresse !!) cette assemblée pour les 12 mois à venir.
Merci à tous.*

Le Président remet les cadeaux promis aux membres du bureau entrant et sortant et pour la dernière fois, il lève la séance à 20h10

Le 2 août 2010/CM/cf